

# CONSEIL MUNICIPAL

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LEONARD  
76400 (SEINE MARITIME)

**Séance du mardi 27 septembre 2022**

**Conseillers Municipaux :**

En exercice :	19
Présents :	16
Excusés :	1
Absents :	0
Votants :	17

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 27 septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT-LEONARD, légalement convoqué le 20 septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni à la salle Henri Lambert de SAINT-LEONARD.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été ouverte par Monsieur Bernard HOGUET, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Bernard HOGUET, **Maire**

Mesdames Bernadette MALANDAIN, Marie-France MOIGNOT, Sophie RIOULT et Messieurs François DAUDRUY, Serge LECROSNIER, **Adjoint au maire**

Monsieur Victor BALIER **Conseiller municipal délégué**

Mesdames Christelle JARRY, Marie-Claire LEBAS PIGNOL, Nathalie LETELLIER, Marie-Pierre PRIEUR et Messieurs Dany DEFONTAINE, Jean-Michel LAMOTTE, Claude MAGUET, Christopher MAUVE, Xavier PAILLETTE  
**Conseillers municipaux**

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

Mesdames Marie-Lise DEGREMONT (pouvoir à Madame Moignot), Elvira HACHE (arrivée à la question n°7), Monsieur Xavier LECOINTRE (arrivée à la question n°3)

Assistait également à la réunion Madame Angélique VERROUST, secrétaire de mairie.

Comme prévu à l'article L.2121-15 du C. G. C. T, il a été procédé immédiatement à l'élection d'un **secrétaire de séance** pris au sein du Conseil ; **Monsieur François DAUDRUY** a été désigné pour remplir ces fonctions.

# CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LÉONARD

Séance du mardi 27 septembre 2022

Rapporteur : **Monsieur le Maire**

## QUESTION N°2 :



### Décision modificative n°1

Suite à plusieurs événements, il est nécessaire d'effectuer des opérations de modification au Budget primitif 2022 suivant le tableau ci-dessous.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2051 : Concessions, droits similaires		1 500,00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>		<b>1 500,00 €</b>
D 2116-254 : Agrandissement du cimetière		500,00 €
D 2128-256 : Résidence du Bois de Boclon		2 000,00 €
D 21568-248 : Réserve incendie	4 000,00 €	
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>4 000,00 €</b>	<b>2 500,00 €</b>

Le conseil municipal est invité à délibérer.

*Adopté à l'unanimité.*

Signature du maire 	Signature du secrétaire de séance 	Date de mise en ligne 29/09/2022
---	--	-------------------------------------